

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	FlixBus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	FlixBus France SARL

Liaison déclarée	
Origine¹ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS, format décimal)</i>	NIMES (77 avenue du Languedoc, 30900 Nîmes) 43.8174340, 4.3621750
Destination² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS, format décimal)</i>	MONTPELLIER (Parking des Sabines, 86 rue de la Madeleine, 34070 Montpellier) 43.5839320, 3.8602330
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire envisagé
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	50 minutes
Fréquence³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence hebdomadaire

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

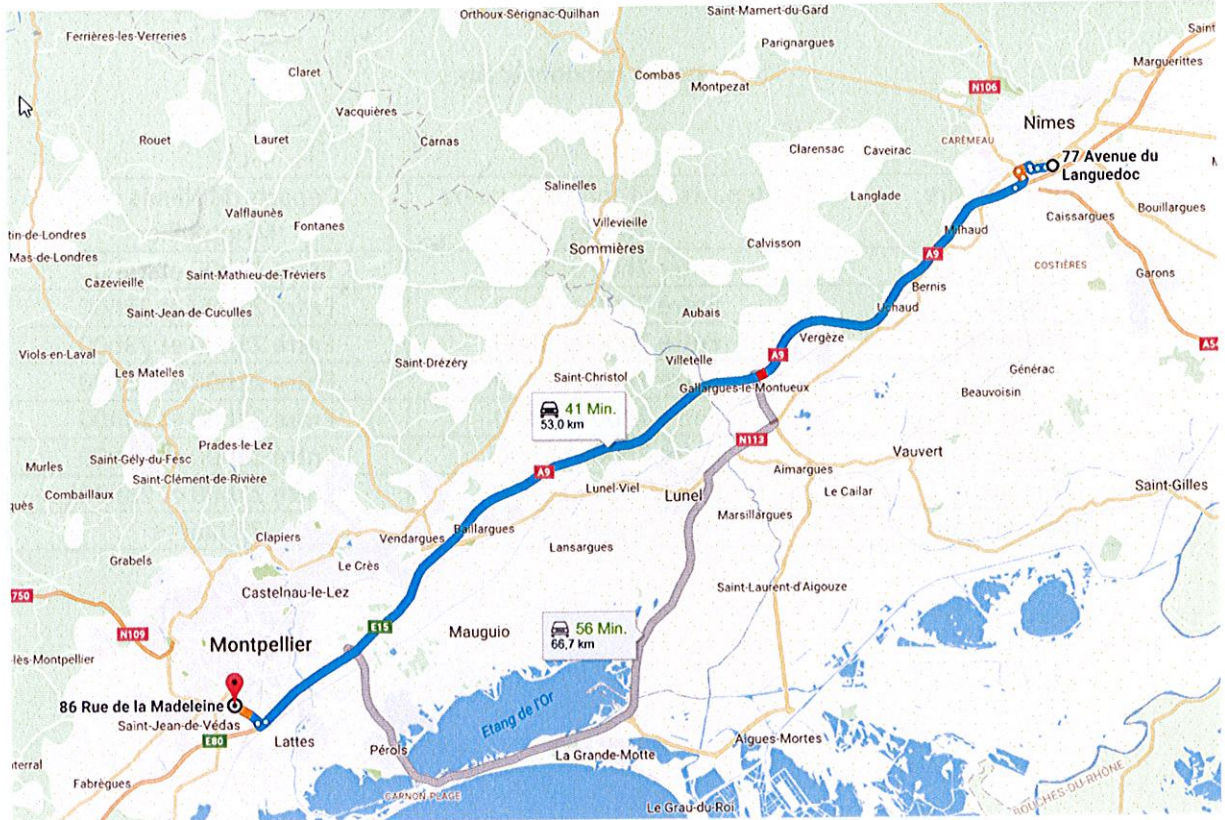
² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

Pièce jointe n°1

Tronçon NIMES-MONTPELLIER

Itinéraire envisagé



Pièce jointe n°2

Tronçon NIMES-MONTPELLIER

Fréquence hebdomadaire

14 passages hebdomadaires

Jour/Itineraire	Départs de Montpellier vers Nîmes	Départs de Nîmes vers Montpellier
Lundi	Entre 7h00 et 9h00	Entre 21h00 et 23h00
Mardi	Entre 7h00 et 9h00	Entre 21h00 et 23h00
Mercredi	Entre 7h00 et 9h00	Entre 21h00 et 23h00
Jeudi	Entre 7h00 et 9h00	Entre 21h00 et 23h00
Vendredi	Entre 7h00 et 9h00	Entre 21h00 et 23h00
Samedi	Entre 7h00 et 9h00	Entre 21h00 et 23h00
Dimanche	Entre 7h00 et 9h00	Entre 21h00 et 23h00
Offre par trajet	75 places	75 places